

LE RÉSEAU THÉMATIQUE EN ACTIVITÉ PHYSIQUE ADAPTÉE
SPONSORISÉ ET RECONNU PAR LA COMMISSION EUROPÉENNE
DANS LE CADRE DU PROGRAMME SOCRATES
L'INTÉGRATION SCOLAIRE ET SOCIALE DES PERSONNES HANDICAPÉES PAR
L'ACTIVITÉ PHYSIQUE

En dépit des promotions et des règlements sur l'intégration des personnes handicapées, c'est un fait que trop de gens sont toujours exclus et privés d'opportunités de participer pleinement à la société. Rien qu'en Europe, les personnes handicapées représentent 10% de la population totale. Ces personnes ont les mêmes droits que tous les autres citoyens. Le sport et les activités physiques occupent une place grandissante non seulement sur le plan économique, mais également sur les plans physique, émotionnel et le bien-être social des personnes déficientes et qui éprouvent des besoins spécifiques.

Bien que le principe de normalisation soit apparu en Europe il y a plus de 30 ans, la réalité est que les enfants et les adultes présentant des déficiences ne participent pas souvent aux activités physiques et programmes sportifs ; ils perçoivent parfois leur participation comme infructueuse et dévalorisante. Les professeurs partagent toujours des attitudes stigmatisées envers des individus avec des déficiences. Ceci provient en partie du manque de connaissance. Le système d'enseignement européen n'est pas préparé à répondre correctement aux besoins des personnes handicapées. Afin de combler ce vide, un réseau thématique pour la scolarisation et l'intégration sociale des personnes avec un handicap par l'activité physique adaptée (THENAPA) a été établi en 1999 pour définir et développer une dimension européenne de l'activité physique adaptée (APA). L'objectif de THENAPA a été d'améliorer la formation des professionnels de l'APA dans l'ensemble de l'Europe pour améliorer la qualité de vie des personnes présentant une déficience.

Les **objectifs** de THENAPA étaient :

- d'analyser des structures existantes de l'enseignement et de la formation, les structures interuniversitaires, les associations européennes en APA, les organismes et les structures gouvernementales, les fédérations nationales, les centres de revalidation, les écoles spéciales pour enfants déficients ;
- l'installation d'un réseau de "réflexion et d'action" soutenant l'intégration scolaire et sociale des personnes avec une déficience par l'APA dans les différents pays associés.

Le résultat final de THENAPA consiste en deux réalisations principales :

- la création de programmes de formations modernes et adéquats en APA en Europe grâce à la définition d'un profil du spécialiste en éducation physique adaptée (PE) et en activité physique intégrée (AP) à différents degrés d'instruction, de sorte qu'un "profil idéal" du spécialiste en APA et des enseignants ou entraîneurs a été défini (**le pilier de formation - "pilier scolaire"**),
- la création et la mise en application de groupes nationaux pour les stratégies d'exécution et d'intégration qui pourraient proposer des solutions aux problèmes nationaux concernant l'intégration sociale des personnes déficientes par l'activité physique (**le pilier d'intégration - divisé en "inclusion de leçons de PE à l'école" et "de sports d'intégration"**).

Pendant les trois années d'existence de THENAPA, les experts représentant les 23 pays européens ont développé un programme commun en APA et Sports à inclure dans les cours de l'enseignement supérieur des étudiants en graduat et postgraduat en éducation physique, rééducation, sport de détente et sport de compétition. Chaque pays membre a rédigé un rapport sur la situation des personnes handicapées dans l'enseignement et le sport. Sur base de ces rapports, THENAPA a formulé des recommandations pour des stratégies

d'intégration des personnes handicapées à travers l'APA dans les écoles, les lieux de loisirs et les installations sportives.

RECOMMANDATIONS DU THENAPA

Inclusion dans l'éducation physique (EP)

Une étape importante pour assurer l'intégration est de favoriser l'inclusion éducative, qui ne devrait pas viser seulement les personnes handicapées mais également la société dans sa globalité afin de la préparer progressivement à vivre avec des personnes ayant des déficiences. L'éducation physique adaptée existe pour ceux, qui peu importe la raison, ne peuvent pas participer sans risque ou avec succès à l'éducation physique ordinaire. On se dirige vers une activité sportive adaptée, modifiante et changeante pour qu'elle soit appropriée à une personne éprouvant des besoins spécifiques comme c'est le cas pour une personne sans handicap.

Les groupes – classes et l'éducation physique

1. L'intégration devrait commencer à l'école maternelle.
2. Les heures d'éducation physique et les heures de formation spécifique pour les professeurs d'éducation physique d'écoles gardiennes et primaires devraient être augmentées.
3. Selon l'organisation mondiale de la santé, le nombre de leçons d'éducation physique devrait être augmenté à tous les niveaux de l'enseignement.

Inclusion et éducation physique

1. Les professeurs d'EP doivent offrir toutes les adaptations nécessaires à chaque enfant. Les professeurs doivent adapter l'équipement et rendre les activités accessibles à tout enfant, même si celui-ci est lourdement handicapé.
2. L'adaptation concerne les méthodes, les matériaux, et les stratégies pédagogiques et cela selon le programme d'études.
3. Les étudiants qui nécessitent un enseignement spécial ne devraient pas être exclus du cours d'EP. Le professeur d'EP devrait choisir les activités d'un commun accord avec un médecin et les parents de l'enfant déficient.
4. Les professionnels d'APA et les éducateurs d'EP devraient être inclus dans les commissions psychopédagogiques puisque ces commissions décident des besoins d'enseignement des étudiants déficients et elles excluent souvent l'éducation physique du programme.
5. Le programme d'EP devrait être traité comme partie obligatoire de l'enseignement général des enfants déficients. Chaque enfant a le droit de participer à l'activité physique et devrait être évalué dans ce domaine.

La formation du professeur

1. L'extension de la quantité et de la qualité du contenu des cours aussi bien que l'expérience pratique devrait améliorer l'enseignement dispensé par des professionnels.
2. Une certaine quantité de cours obligatoires d'EP devrait être inscrite dans le programme.
3. Les étudiants en EP devraient suivre des cours obligatoires d'activités physiques adaptées.

Législation pour l'inclusion

1. Dans quelques pays, la législation existe pour l'inclusion d'APA, mais elle doit être plus détaillée et précise. C'est une conséquence de la variété des systèmes éducatifs dans les écoles secondaires.
2. L'APA devrait être reprise dans la loi sur l'enseignement de base, car dans la plupart des pays existe une loi sur l'organisation de l'enseignement spécial, mais l'EP ne figure au programme que dans certains d'entre eux.
3. Afin de mener une politique sur l'intégration et l'inclusion, il est nécessaire d'évaluer la qualité des acquis des enfants et le processus d'intégration lui-même.
4. Un système de contrôle des processus d'intégration et d'inclusion devrait être créé.
5. Il serait nécessaire d'adopter une loi de principe de l'intégration sans imposer les conditions de cette intégration.

Intégration de la personne déficiente par le sport et l'activité physique adaptée

Le développement du sport de compétition et de loisirs pour des personnes déficientes est important pour améliorer la qualité de leur vie tout comme leur bien-être physique, psychologique et social. Le pourcentage d'athlètes handicapés est bas dans la plupart des pays européens. Beaucoup d'experts de THENAPA estiment que la faible quantité de personnes handicapées participant à des activités sportives pourrait être dû à plusieurs raisons, telles que les nombreux obstacles (physique, social, économique), le manque d'information sur les pratiques sportives pour les handicapés, la faible coopération entre les structures, un manque de professionnels d'APA. Les recommandations de THENAPA pour l'inclusion de sport et d'activités physiques adaptées sont les suivantes :

1. La formation est nécessaire. Un système de recrutement devrait être créé pour employer plus de spécialistes des APA et d'entraîneurs au sein des fédérations et associations de sports handicapés. Ils ont en effet la connaissance adéquate et les qualifications professionnelles dans le domaine.
2. L'intégration et la coopération entre les sports pour les non handicapés et pour les handicapés devraient être développées et financièrement soutenues.
3. Chaque pays devrait renforcer les liens entre les fédérations de sport pour les handicapés et les fédérations pour les valides en adaptant les règles et règlements sportifs.
4. Les gouvernements doivent prendre la responsabilité de développer des politiques nationales vers l'égalité des chances de participer à tous les niveaux de sport ; ils doivent développer le sport pour personnes handicapées en finançant et en organisant des conditions environnementales et sociales, ainsi que des organisations non gouvernementales.
5. L'accessibilité des équipements de sport devrait être améliorée.
6. Les actions pour l'intégration devraient dépendre du type de déficience, des souhaits et des possibilités d'une personne.
7. L'intégration des individus et des groupes, la coopération et l'interaction sociale devraient être la base du sport adapté aux personnes handicapées.

L'activité physique occupe une place importante dans un style de vie saine et les loisirs actifs. Les besoins, les motivations, les aptitudes et les limitations dus à une incapacité, une maladie où n'importe quelle autre raison doit être connu par les professionnels travaillant dans le domaine du mouvement, de l'activité physique et du sport. Pour appliquer une approche aussi positive, les professionnels de l'éducation, la rééducation, les loisirs et le sport ont besoin d'une formation professionnelle en activités physiques adaptées.

Par conséquent, les programmes de formation pour des professionnels à tous les niveaux doivent inclure des informations de base et des cours de pratique de l'adaptation des activités physiques. Cette nécessité s'inscrit principalement dans le concept croissant de l'intégration des personnes éprouvant des besoins spécifiques.

Les experts du THENAPA ont analysé et défini la connaissance minimale en activité physique adaptée (APA) dans tous les programmes et à tous les niveaux ainsi qu'un profil fondamental des professionnels.

Ce "profil idéal" peut être comparé à la formation existante aux différents degrés de formation dans tous les pays européens.

Selon la définition d'un crédit européen, (1 crédit = ± 24 heures de travail pour un étudiant, incluant la participation aux cours ou à la pratique + des heures pour l'étude et l'examen). Soixante crédits par an sont considérés comme une année académique d'étude à temps plein.

Un nombre de crédits inférieur à soixante signifie que des notions d'APA sont inscrites dans le programme d'études d'un étudiant de l'enseignement supérieur ou qu'il correspond à une formation complète de niveau « volontaire, instructeur ou entraîneur ». Les experts du réseau ont

- étudié au niveau national le contenu des programmes dans les quatre domaines concernés : rééducation, éducation physique, loisirs et sport de compétition;
- étudié le nombre de crédits de la formation professionnelle dans des activités physiques adaptées à tous les niveaux existants dans leur pays.

Sur base des résultats de ces enquêtes, les experts

- définissent un contenu idéal des programmes considérant que les prochains modules doivent être inclus dans tous les programmes d'études selon le niveau et les objectifs du programme d'éducation :
 - le concept général d'APA
 - les sciences humaines/sportives appliquées à l'APA
 - l'appréciation/l'évaluation appliquées
 - la connaissance pratique des déficiences, de leurs conséquences et des handicaps
 - les APA et les disciplines sportives
 - la méthodologie de la recherche appliquée
 - la programmation de l'entraînement en APA
 - les systèmes de classification

- l'environnement social
- l'accessibilité, les matériels et l'équipement
- l'expérience pratique en APA
- recommandent d'inclure l'APA dans la formation initiale des professionnels de la rééducation, de l'éducation physique et du sport.

Les nombres idéaux de crédits sont les suivants :

| La formation professionnelle en | NIVEAUX | | | | |
|---------------------------------|------------|-------------|------------|----------|--------|
| | Volontaire | Instructeur | Entraîneur | Bachelor | Master |
| RÉÉDUCATION | --- | --- | --- | 7 | 11 |
| ÉDUCATION PHYSIQUE | --- | --- | --- | 6 | 15 |
| LOISIRS | 9 | 10 | 11 | 8 | 17 |
| SPORT DE COMPÉTITION | --- | --- | 17 | 16 | 29 |

En conclusion, les Experts recommandent :

- au niveau national :

1. de développer un plan d'action dans lequel APA devrait être obligatoire dans tous les programmes de formation professionnelle en rééducation, éducation physique, loisir et sport de compétition et ce quel qu'en soit le niveau.

2. tous les professionnels de l'activité physique devraient avoir une qualification reconnue en APA afin d'assurer l'intégration des individus éprouvant des besoins spécifiques.

3. la qualification en APA doit être incluse dans la formation initiale, complémentaire et continue.

- au niveau européen : de développer des programmes de formation standard, des terminologies et des concepts communs, des échanges d'information et d'expérience, le partenariat transnational, et l'équivalence des formations en activité physique adaptée.